

# Appel à projets de recherche « Grande pauvreté et actions contre la grande pauvreté »

La Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale, créée par le décret 2019-1369 du 16 décembre 2019, est portée par le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (CASH) de Nanterre – Hôpital Max Fourestier.

La Fondation, soutenue par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, a été créée pour répondre à l'enjeu commun aux acteurs œuvrant dans le champ de la précarité : documenter et analyser les trajectoires de vie et les expériences des personnes en situation de précarité et, dans une approche de recherche-action, innover, proposer des dispositifs adaptés et les évaluer pour faire évoluer la connaissance et les pratiques.

Plus d'informations : www.fondation-recherche-precarite.org

Conformément à ses missions statutaires et en particulier le financement de programmes de recherche dans une approche pluridisciplinaire sur les questions d'exclusion sociale et de précarité, la Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale émet son premier appel à projets de recherche.

La thématique générale proposée aux porteurs de projets, susceptibles d'être mis en place sur une durée de trois ans, est celle de la **grande pauvreté et des actions contre la grande pauvreté**.

Cette thématique est orientée vers la connaissance des populations les plus directement confrontées aux situations de grande pauvreté, et notamment les implications pour ces populations sur leur état de santé ou leur accès aux soins, comme l'évaluation des politiques et actions mises en place contre la grande pauvreté.

L'Insee a récemment dressé, à partir d'une définition originale de la grande pauvreté, un tableau de la situation en 2018 : « environ 2 millions de personnes sont en situation de grande pauvreté en France. Parmi les personnes en situation de grande pauvreté vivant en logement ordinaire, en habitation mobile, ou sans domicile, 35 % sont des enfants, 7 % ont 65 ans et plus, 24 % sont dans les DOM. De plus, 79 000 personnes vivant en Ehpad ou autre établissement sanitaire et social et 86 000 habitants en cité universitaire ou foyer ont des revenus particulièrement faibles et sont donc susceptibles d'être en situation de grande pauvreté.

Pour les personnes vivant en logement ordinaire, la grande pauvreté est définie comme la combinaison de faibles revenus et de privations matérielles et sociales sévères. Leur niveau de vie médian est équivalent à 43 % de celui du reste de la population. Elles déclarent sept fois plus de privations matérielles que les personnes non pauvres.

Les adultes en grande pauvreté sont deux fois plus nombreux que les autres à se considérer en mauvaise santé, et un tiers d'entre eux sont limités dans leur quotidien à cause de leur santé. Plus d'un tiers des adultes en situation de grande pauvreté sont au chômage et un sur cinq est inactif sans être retraité ou étudiant. Cependant, un tiers est en emploi, dont une grande part d'ouvriers ou de personnes travaillant à temps partiel ou de manière discontinue.

La grande pauvreté est souvent durable. Sur huit personnes en situation de grande pauvreté, seule une ne subit plus ni pauvreté monétaire, ni privation matérielle et sociale trois ans plus tard, cinq subissent l'une ou l'autre et deux demeurent en situation de grande pauvreté. »

La grande pauvreté est, comme la pauvreté, un phénomène multidimensionnel. Des définitions et délimitations diverses peuvent être mobilisées, qu'il s'agisse de la nouvelle approche INSEE, de l'approche de la Banque mondiale avec son seuil à 1,9 \$ de capacité de pouvoir d'achat, ou encore des approches associatives.

La Fondation a souhaité orienter en priorité son premier appel à projets sur ces sujets, pour centrer l'analyse sur ces dimensions de la pauvreté moins souvent traitées par l'expertise.

De plus, l'objectif de la Fondation vise à inciter les approches pluridisciplinaires.

Une attention particulière sera accordée aux projets établissant une connexion entre la recherche et l'action : les porteurs de projets sont invités à établir une liaison avec un certain nombre d'acteurs, tels les collectivités territoriales, les associations et d'autres intervenants et acteurs de la lutte contre la pauvreté, sur des territoires qui peuvent aller du cadre local (notamment en lien avec les activités du CASH de Nanterre) au cadre national.

Ceci n'exclut pas pour autant l'intérêt de la Fondation pour des travaux sur l'amélioration des indicateurs de la grande pauvreté, compte-tenu du constat partagé d'un manque de données, en particulier sur certaines populations dites « invisibles ».

Le CASH de Nanterre a joué un rôle historique dans l'approche sanitaire et sociale des populations précaires et exclues. Nous citerons : l'évolution de la médecine sociale, des prises en charge des pathologies de la précarité et de l'exclusion depuis 1970, des activités sanitaires, médico-sociales et de santé publique, en particulier pour les missions de soin, d'hébergement et de réinsertion.

A ce titre, les données et pratiques de l'institution méritent exploitation et mise en perspective : l'expérience récente du CASH de Nanterre et les évolutions des populations accueillies pourront faire l'objet d'études spécifiquement axées sur la grande pauvreté.

La Fondation a plus particulièrement retenu, sur proposition du Conseil Scientifique et décision du Conseil d'Administration, les thèmes spécifiques de recherche suivants :

- **Indicateurs de la grande pauvreté**: définition des indicateurs de pauvreté monétaire et des indicateurs non monétaires; évaluation du système d'indicateurs; comparaison avec les systèmes utilisés dans les autres pays européens; approches des institutions internationales (OCDE, PNUD, Banque mondiale) notamment appliquées au cas français; évaluation des actions mises en œuvre contre la grande pauvreté et recommandations.
- Grande pauvreté et situations particulières des femmes et des enfants : féminisation de la grande pauvreté, cas des jeunes mères sans domicile, caractéristiques et profils sociodémographiques des enfants en situation de grande pauvreté, reproduction dans le temps des situations familiales de grande pauvreté, ...
- Grande pauvreté et accès aux soins, à la prévention, au dépistage, à la vaccination : inégalités sociales de santé, accès à la CMUc et à l'ACS, cas des populations les plus vulnérables : sans-domicile, sans-papiers, mineurs isolés, femmes en grande précarité... Les conséquences de ces inégalités d'accès (psychologiques, discriminations, ressentis sur la qualité de vie) pourront être prises en compte.
- Grande pauvreté et obstacles à l'accès aux droits, à l'information et à la communication : obstacles de la langue, illectronisme...

Le financement de la Fondation ne pourra dépasser 30 000€, pour l'ensemble du projet, quelle qu'en soit sa durée (de 1 à 3 ans).

La Fondation sera le financeur majoritaire du projet, ce qui n'exclut pas la possibilité de faire appel à des fonds complémentaires.

#### Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- Résumé du projet ;
- Description détaillée du projet comprenant (cf. formulaire en ligne) : la problématique, les objectifs du projet, la méthodologie envisagée, les éléments innovants dans le projet ;
- Bibliographie liée au projet ;
- Calendrier précis ;
- Budget prévisionnel;
- CV détaillés et actualisés du coordinateur et des membres de l'équipe de recherche.

Les dossiers de candidature ne correspondant pas à l'appel, incomplets, ou remis après la date limite de dépôt (7 janvier 2022, 23h59), ne seront pas pris en compte.

## Obligations du bénéficiaire :

Rapports de recherche:

- Un rapport intermédiaire sera demandé à 6 mois du démarrage du projet.
- Les équipes s'engagent également à fournir un rapport final, au plus tard 4 mois après la fin du projet, rapport susceptible de donner lieu à une publication sous forme de Working Paper, d'article, voire de livre.
- Pour un projet sur plus de 2 ans, un rapport à mi-parcours sera également attendu.

### Communication:

- Apposition du logo de la Fondation Hospitalière pour la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale sur l'ensemble des documents de communication ;
- Mention du concours financier de la Fondation la Recherche sur la Précarité et l'Exclusion sociale à l'occasion de toute communication écrite ou orale (programmes, affiches, actes, documents remis aux participants, articles).

## Dépôts des dossiers, calendrier de l'appel à projets

Le dépôt de candidatures se fait sur une plateforme en ligne, accessible via : aap.fondation-recherche-precarite.org

Le dépôt sera possible du 9 novembre 2021, 12h00, au 7 janvier 2022, 23h59.

Les projets seront examinés par le Conseil scientifique, puis soumis pour sélection finale au Conseil d'administration de la Fondation.

L'annonce des lauréats est prévue le 18 février 2022.

Pour tout renseignement complémentaire sur cet appel à projet, vous pouvez adresser un courriel à : <a href="mailto:fondation-recherche-precarite.aap@ch-nanterre.fr">fondation-recherche-precarite.aap@ch-nanterre.fr</a>